

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°1
Mener un diagnostic des mini-STEU anciennes (<200 EH) privées sur tout le territoire pour évaluer l'impact environnemental et cibler les actions prioritaires.	

Maitre d'ouvrage	CAESM - SPANC
------------------	---------------

Thème/Sous-Thème	1	ASSAINISSEMENT
Pression(s)	A	Assainissement collectif et micro-STEU privées
Objectif(s)	Limiter les apports de matière organique (notamment azote, phosphore) et de substances médicamenteuses	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
	Disposition(s)	II-A-02, II-A-05, II-A-07, II-A-14, II-A-16

Localisation	Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			2 ; 22

Type de mesures	Etude / diagnostic	X
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Dans le cadre des activités du SPANC, les mini-STEU (<200 EH) nécessitent d'être diagnostiquées pour évaluer la conformité des ouvrages et inciter à la réhabilitation. Sur le bassin-versant Desroses, 1 seule mini-STEU a été identifiée : - EPHAD Glyceria. L'action comprend un diagnostic sur site réalisé en régie par les techniciens du SPANC, assorti d'un rapport et d'une rencontre avec les propriétaires des installations pour présenter un bilan technique et les aides publiques disponibles pour la réhabilitation.
-------------------------	--

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Diagnostic SPANC		0 € (en régie)

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre	
FEDER	-	2021	Réalisation du diagnostic 2nd semestre 2021
ODE	-	2022	
OFB	-	2023	
Autofinancement	-	2024	

Partenaires techniques	L'ODE pourra être mobilisé pour fournir les supports de présentation des dispositifs d'accompagnement technique et financier à la réhabilitation des systèmes ANC.
------------------------	--

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	La STEU de l'école Bony Chopotte est un ouvrage public géré par la CAESM, et elle a bien été identifiée dans le cadre du diagnostic. Mais toutefois, elle est limitrophe au bassin versant concerné. Elle doit effectivement aussi faire l'objet d'un diagnostic mais dans le cadre d'un autre PA ou ultérieurement.
---	--

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°2
Sensibiliser les syndicats de copropriété pour faire des demandes de subventions de réhabilitation auprès de l'Office de l'Eau (ODE).	

Maître d'ouvrage	Services de l'urbanisme de la Ville du François avec l'appui de la CAESM (services du Contrat Littoral et SPANC)
------------------	--

Thème/Sous-Thème	1	ASSAINISSEMENT
Pression(s)	A	Assainissement non collectif
Objectif(s)	Limiter les apports de matière organique (notamment azote, phosphore) et de substances médicamenteuses	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
	Disposition(s)	II-A-17, II-A-18

Localisation	X	Mesure transversale	
		Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			Priorité

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	X

Description de l'action	Les problématiques liées à l'assainissement collectif et non collectif sont les principaux obstacles à l'atteinte du bon état de la rivière Desroses au niveau de la station de Deux Courants.		
	L'action 2 consiste à engager une campagne de sensibilisation des syndicats de copropriétés quant aux dispositifs d'aides proposés par l'ODE pour les accompagner financièrement dans la réhabilitation des installations ANC. La campagne de sensibilisation doit être ciblée pour être efficace.		
	Ainsi, il sera nécessaire d'engager un recensement des syndics sur le bassin versant afin qu'ils soient directement destinataires des outils déployés. Selon le nombre de syndicats sur le BV, l'action pourra prendre la forme de rencontres individuelles ou d'une réunion publique à destination des syndicats pour présenter les enjeux environnementaux et l'accompagnement technique et financier disponible.		
	L'annuaire des syndics recense 10 syndics de copropriété sur la commune, dont 7 qui ne sont pas sur le BV. Le syndic de Morne Acajou est sur le BV. En revanche, deux syndics (La Marchand et Marlette) n'ont pas pu être localisés et peuvent potentiellement se situer sur le BV. La mobilisation des services de l'urbanisme de la ville du François, ainsi que la SME en qualité d'exploitant auprès de ces abonnés sera nécessaire pour effectuer ce recensement exhaustif.		

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
<i>Sensibilisation Ville du François</i>		0 € (en régie)

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER	-	2021 Réalisation du diagnostic 2nd semestre 2021
ODE	-	2022
OFB	-	2023
Autofinancement	-	2024

Partenaires techniques	L'ODE pourra être mobilisé pour fournir les supports de présentation des dispositifs d'accompagnement technique et financier à la réhabilitation des systèmes ANC.
------------------------	--

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--



Fiche action	N°3
Réhabiliter la STEU de la Pointe Courchet (6 500 E.H.).	

Maitre d'ouvrage	CAESM - Service Assainissement collectif
-------------------------	--

Thème/Sous-Thème	1	ASSAINISSEMENT
Pression(s)	A	Assainissement collectif et micro-STEU privées
Objectif(s)	Limiter les apports de matière organique (notamment azote, phosphore) et de substances médicamenteuses	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
	Disposition(s)	II-A-01, II-A-02, II-A-03, II-A-07

Localisation	Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			16
			Forte

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	X
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	La dissolution du SICSM et la prise de compétence eau potable et assainissement collectif par la CAESM s'est traduit par une reprise des biens, dont un certain nombre d'ouvrages sont jugés non conformes et font l'objet de contentieux européens. La STEU de la Pointe Courchet fait partie du patrimoine nécessitant une réhabilitation du système de traitement. L'action comprend l'étude, la maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation. Au préalable, les travaux d'urgence à engager au plus tôt ne sont pas chiffrés.
--------------------------------	---

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
<i>Etude, maîtrise d'œuvre et</i>		3 500 000 €

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER	35%	2021
ODE	29%	2022
OFB	30%	2023
Autofinancement	6%	2024 étude
		2025 travaux
		2026

Partenaires techniques	ODE
-------------------------------	-----

Il semble plus	Compte tenu de la programmation de travaux à l'échelle de la CAESM, et notamment la réhabilitation des STEU des Anses d'Arlets et de Saint-Esprit, il semble plus réaliste d'envisager le lancement de la réhabilitation de la STEU de la Pointe Courchet à partir de 2024.
-----------------------	---



Fiche action	N°4
Poursuivre le diagnostic des installations ANC par le SPANC, prioritairement sur les ZEE prioritaires, les ZEE avérées, voir les ZEE théoriques.	

Maître d'ouvrage	CAESM - SPANC
------------------	---------------

Thème/Sous-Thème	1	ASSAINISSEMENT
Pression(s)	A	Assainissement non collectif
Objectif(s)	Limiter les apports de matière organique (notamment azote, phosphore) et de substances médicamenteuses	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
	Disposition(s)	II-A-16, II-A-17, II-A-18

Localisation	Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			1; 5; 11; 14; 15; 28; 29; 30
			2; 3; 4; 6; 9; 27; 32; 33

Type de mesures	Etude / diagnostic	X
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Par les arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012, une priorisation des contrôles et de la mise aux normes des installations présentant un risque sanitaire ou environnemental doit être effectué. Ainsi, les services de l'état sont tenus au préalable de repérer ces installations par l'identification sur leur territoire de deux types de zones les zones à enjeu sanitaires (ZES) et les zones à enjeu environnemental (ZEE). La cartographie des ZEE de Martinique a été réalisé et validé en 2020 par la DEAL et inscrit sur le bassin versant de Desroses 3 ZEE: le cours d'eau de Grand Fond (classée Mauvais pour bactériologie), de Vapeur Ouest (classée Mauvais pour bactériologie et nutriment) et du quartier La Dumaine (classée Mauvais pour bactériologie). Les ZEEavérées sont identifiées comme les sections de cour d'eau ayant été identifiées comme ZEEthéoriques et dont les prélèvements ont révélé un état de l'eau « Mauvais » ou « Moyen ». L'action 4 consiste à poursuivre le diagnostic des installations ANC par le SPANC, prioritairement sur les 3 ZEE prioritaires, et les ZEE théoriques, soit : - 1 ZEEavérée classée en "priorité forte" concernant les sous BV n° 28, 29, 30 - 2 ZEEavérées classées en "priorité faible" sur les sous BV n° 1, 14, 15 et 5, 11. - Les ZEEthéoriques dont la pression ANC a été classées comme forte sur les sous bassins versant suivants : 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 27, 32, 33. En considérant que le parc ANC compte un taux de non conformité de 90%, le nombre d'installations non conformes situées en ZEE avoisinerait les 500 installations. En élargissant l'action sur 5 ans, cela représente un rythme de diagnostic de 100 installations par an, sur le seul BV Desroses. La mise en oeuvre de cette action devra s'articuler avec la réorganisation du service assainissement de l'Espace Sud. Toutefois, en considérant les moyens humains actuels du SPANC et l'ampleur des diagnostics à réaliser à l'échelle de la CAESM, un renforcement des moyens humains devrait être envisagé pour atteindre le rythme de diagnostic visé. Ce temps agent supplémentaire est estimé à 20% d'un équivalent temps plein (ETP), sur la base d'une demi-journée par diagnostic.
-------------------------	--

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Temps agent SPANC (20% ETP)		55 000 €

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE		2022
OFB		2023
Autofinancement	100%	2024
		2025
		2026

Partenaires techniques	
------------------------	--

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°5
Réhabilitation des installations ANC non conformes par les propriétaires privés.	

Maitre d'ouvrage	Propriétaires ANC
------------------	-------------------

Thème/Sous-Thème	1	ASSAINISSEMENT
Pression(s)	A	Assainissement non collectif
Objectif(s)	Limiter les apports de matière organique (notamment azote, phosphore) et de substances médicamenteuses	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
	Disposition(s)	II-A-16, II-A-17, II-A-18

Localisation	Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			1; 5; 11; 14; 15 28; 29; 30
			2, 3, 4, 7, 8, 27, 32, 33
			Moyenne

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	X
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Par les arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012, une priorisation des contrôles et de la mise aux normes des installations présentant un risque sanitaire ou environnemental doit être effectué. Ainsi, les services de l'état sont tenus au préalable de repérer ces installations par l'identification sur leur territoire de deux types de zones les zones à enjeu sanitaires (ZES) et les zones à enjeu environnemental (ZEE). La cartographie des ZEE de Martinique a été réalisé et validé en 2020 par la DEAL et inscrit sur le bassin versant de Desroses 3 ZEE: le cours d'eau de Grand Fond (classée Mauvais pour bactériologie), de Vapeur Ouest (classée Mauvais pour bactériologie et nutriment) et du quartier La Dumaine (classée Mauvais pour bactériologie). Les ZEE avérées sont identifiées comme les sections de cour d'eau ayant été identifiées comme ZEE théoriques et dont les prélèvements ont révélé un état de l'eau « Mauvais » ou « Moyen ». L'action 5 consiste à réhabiliter en priorité les installations en ANC situées sur le périmètre de ZEE avérées réglementaires, soit : - 1 ZEE avérée classée en "priorité forte" concernant les sous BV n° 28, 29, 30 - et 2 ZEE avérées classées en "priorité faible" sur les sous BV n° 1, 14, 15 et 5, 11. Dans un second temps, il sera judicieux de s'intéresser aussi aux ZEE théoriques dont la pression ANC a été classée comme forte afin d'accélérer la mise en conformité des installations ANC sur les sous bassins versant suivants : 2, 3, 4, 7, 8, 27, 32, 33.
-------------------------	---

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Réhabilitation des installations ANC en ZEE avérées	4 950 000 €	

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre	
ODE	50%	2021	
CTM ou partenaires sociaux	25%	2022	99 000 €
EPCI	15%	2023	99 000 €
Autofinancement	10%	2024	99 000 €
		2025	99 000 €
		2026	99 000 €

Partenaires techniques	ODE / CTM / CAESM / partenaires sociaux
------------------------	---

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Dans le cadre du DFAP (Dispositif de Financement d'Assainissement non-collectif des Particuliers), le comité des financeurs prévoit une aide socle de 60% (50% ODE et 15% EPCI). Les partenaires sociaux (CAF et CGSS) ou la CTM peuvent compléter le taux global d'aides, de sorte à assurer une taux de financement à hauteur de 90% du montant total du projet. Le pouvoir de police de la Ville du François doit être utilisé pour inciter à la réhabilitation.
---	---



Fiche action	N°6
Sensibiliser les particuliers à l'impact des pressions (AC, ANC, eaux pluviales) et communiquer sur les outils techniques et financiers à leur disposition.	

Maître d'ouvrage	ODE et CAESM
-------------------------	--------------

Thème/Sous-Thème	1	ASSAINISSEMENT
Pression(s)	A	Assainissement collectif, non collectif, eaux pluviales
Objectif(s)	Limiter les apports de matière organique (notamment azote, phosphore) et de substances médicamenteuses	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines OF 4 IV-C: Mieux communiquer pour mieux agir sur les comportements
	Disposition(s)	II-A-16, II-A-18, IV-C-07

Localisation	X	Mesure transversale	Priorité
		Mesure territorialisée	
		Sous-bassin concernés	

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	X

Description de l'action	<p>L'action consiste à déployer plusieurs outils de sensibilisation: communication numérique, réunions grand public, etc. Ceci afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser aux enjeux environnementaux des pressions domestiques; - présenter les aides à la réhabilitation, - créer du lien avec les services en charge de ces compétences, notamment le SPANC. La mobilisation de partenaires relai sera un atout, et notamment : - les élus, lors des réunions publiques, - la SME comme acteur relai des outils numériques de communication (site internet, réseaux sociaux, envoi de la facture d'eau). <p>L'action comporte deux volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'ODE organisera un "Forum de l'ODE et vous" pour le bassin versant de Desroses: il s'agit d'une réunion grand publique au cours de laquelle les enjeux environnementaux sont présentés et vulgarisés, et les solutions sont proposées. 2- le service communication de la CAESM engagera un marché de prestation de service pour la production d'outils de sensibilisation à destination des ménages de l'agglomération. Ces documents seront diffusés largement par la CAESM et la SME, via les réseaux sociaux, leurs sites internet et au moment de l'envoi de la facture d'eau par la SME.
--------------------------------	---

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Forum Ode et Vous		1 000 €
Communication numérique CAESM		5 000 €

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021 Forum "l'ODE et vous" au second semestre
ODE		2022 Production et diffusion des outils de communication
OFB		2023 Rediffusion des outils de communication
Autofinancement		2024

Partenaires techniques	Mobiliser la SME comme partenaire relai, à travers ses outils de communication existants : diffusion des supports de communication lors de l'envoi de la facture d'eau, sur leur site internet et les réseaux sociaux, etc.
-------------------------------	---

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Les outils de communication produits pourront être diffusés à plusieurs reprises via les canaux cités. Cette campagne sera diffusée largement par la SME et la CAESM, et profitera à l'ensemble des habitants et abonnés du territoire sud.
--	---

PROGRAMME D'Actions de Reconquête de la Qualité des Milieux Aquatiques sur le Bassin Versant Desroses (2022-2027)



Fiche action

N°7

Mettre en œuvre des actions proposées par le Schéma Directeur Eaux pluviales, les résultats de la cartographique du Régolithe (BRGM) et de la carte des aléas.

Maître d'ouvrage CAESM

Thème/Sous-Thème	1	ASSAINISSEMENT
Pression(s)	A	Eaux pluviales, Ruisseaulement, érosion des sols
Objectif(s)	Limiter les apports de matière organique (notamment azote, phosphore) et de substances médicamenteuses	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
	Disposition(s)	II-A-19, II-A-20, II-A-21, II-A-22

Localisation	X	Mesure transversale		
		Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés	Priorité

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	X
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	<p>Dans les zones urbaines et rurales du bassin versant de Desroses, l'imperméabilisation des sols ne cesse d'augmenter (construction, réseau routier, parking...). Cette imperméabilisation induit une augmentation des ruissellements assortie de débordements de réseaux, d'inondations et d'une dégradation des milieux aquatiques. De plus, les pluies tropicales de forte intensité couplées aux fortes pentes du territoire (jusqu'à 15 % de pente) demandent une gestion particulière de ces eaux pluviales, qui doit tenir compte des sols peu perméables et des contraintes foncières. Pour limiter les risques de pollution et d'inondation en aval, le PLU de la ville du François recommande de privilégier l'infiltration des eaux pluviales. Toutefois, s'appliquant au cas de ce bassin versant fortement soumis au risque de glissement de terrain surtout pour certains sous-bassins versants en amont, cette recommandation est parfois contraire à la gestion des risques et doit être nuancée. Elle doit être adaptée selon les types de sols et selon le degré d'altération de la roche mère du territoire concerné. En effet, selon le type de sol et de composition, la capacité d'absorption et de rétention des eaux est variable. Les données scientifiques restant encore lacunaires pour comprendre la réaction des sols face à de l'infiltration (ou la sur-infiltration) et leur capacité à infiltrer (quantité, périodicité, seuil,etc.), les recherches se poursuivent. Les résultats seront à prendre en compte pour les orientations de gestion intégrée des eaux pluviales et de ruissellement.</p> <p>D'autre part, dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques naturels en Martinique, le BRGM en collaboration avec la DEAL réalise actuellement une cartographie du réolithote (formations superficielles et altération de la roche mère) au 1/25 000ème sur les régions sensibles aux glissements (soit les 2/3 de la surface totale de l'île). Le projet de cartographie a débuté en novembre 2019 et prévoit de se terminer au début de l'année 2022. Cette cartographie devra aussi être prise en compte pour la gestion intégrée des eaux pluviales et de ruissellement sur le bassin versant de Desroses.</p> <p>Enfin, en matière de gestion des eaux pluviales, la CAESM, en tant qu'autorité compétente en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, a l'obligation de produire un Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales (SDEP). Ce schéma précise les orientations en matière de gestion des eaux pluviales, urbaines notamment, et propose une programmation de travaux permettant d'atteindre les objectifs fixés. L'élaboration de ce document est en cours et fait l'objet d'une prestation de service. Concrètement, L'action consistera à mettre en oeuvre les actions prévues sur les BV Desroses, non connues au moment de la rédaction. L'action est inscrite "pour mémoire" et le programme d'actions devra être complété lorsque les préconisations du SDEP seront connues.</p>
-------------------------	---

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
<i>Actions inscrites au SDEP - en cours d'élaboration</i>	à compléter	à compléter

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE		2022
OFB		2023
Autofinancement		2024
		2025
		2026

Partenaires techniques	ODE BRGM
------------------------	-------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°8
Sensibiliser et inciter les exploitants à la mise en œuvre de pratiques plus vertueuses : plantations perpendiculaires à la pente, réduction des intrants phytosanitaires et développement du désherbage mécanique, développement des couverts végétaux interculturaux, maintien des bandes enherbées, développement des infrastructures agroécologiques, entretien de berges, gestion perenne de ripisylve, etc.	

Maitre d'ouvrage	CAESM et/ou CA avec prestataires (FREDON, association, experts)
------------------	---

Thème/Sous-thème	2	AGRICULTURE
Pression(s)		Érosion, pollution azote agricole, pollutions pesticides
Objectif(s)		Limiter les apports d'azote et phosphore agricole, de substances phytosanitaire, et limiter l'érosion des sols et des berges.
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-B : Reduire les pollutions diffuses par les substances dangereuses OF 2 II-C : Améliorer les pratiques agricole OF 2 II-D : Lutter contre l'érosion
	Disposition(s)	II-B-09, II-C-01, II-C-09, II-D-01, II-D-01, II-D-02, II-D-03

Localisation	Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			1, 2, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 24, 3, 7, 8, 9, 14, 21, 27, 28, 32, 33
			22, 23, 25

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	
	Animation / gouvernance	X
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	<p>Une grande partie du territoire du bassin versant de Desroses est couverte par une surface agricole (26 % du bassin versant entier) vouée à l'agriculture intensive (banane et canne à sucre), source de pollution chimique et azotée. Ces activités engendrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des pollutions diffuses avec le rejet de produits phytosanitaires d'une part, et d'azote lié à l'utilisation d'engrais d'autre part, qui, en ruisselant se retrouvent dans les milieux aquatiques. - une turbidité de l'eau des cours d'eau en amont dû à l'érosion des sols à nu des terres agricoles - un colmatage généralisé des fonds par les sédiments issus de ces mêmes terres agricoles, colmatage qui limite très fortement l'habitabilité des fonds. <p>Un certain nombre d'outils financiers et techniques accompagnent déjà les exploitants dans le changement de pratiques agricoles : Plan Ecophyto, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), etc. S'agissant des MAEC, les échanges avec la DAAF ont conclut que toutes n'ont pas connu le succès escompté, notamment les MAEC "infrastructures agro-écologiques", à cause d'un manque de portage et d'animation territoriale.</p> <p>Cette action a pour objectif de renforcer les moyens humains du service "Développement agricole" de la CAESM afin de déployer une animation agricole sur le long terme. Cette action s'inscrit en complémentarité des objectifs du contrat littoral. Le travail consistera à fédérer le monde agricole autour de bonnes pratiques, en soutenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation raisonnée des intrants phytosanitaires et azotés ; - la sensibilisation et la formation des agriculteurs à des pratiques de production plus respectueuses de l'environnement : plantations perpendiculaires à la pente, réduction des intrants phyto, couverts végétaux interculturaux, bandes enherbées, infrastructures agro-écologiques, désherbage mécanique, entretiens de berges, gestion perenne de ripisylve, schémas culturaux, rotation, assoulement, agriculture raisonnée, l'agriculture biologique et l'agroécologie, l'agroforesterie... ; - la promotions des outils financiers et techniques existants: MAEC, Plan Ecophyto, etc.. <p>En première approche, le renforcement des moyens humains pour l'animation agricole sur le BV Desroses est estimée à 15% d'ETP.</p> <p>Une enveloppe de 50 000 € est provisionnée au démarrage de l'animation agricole pour doter l'animateur agricole des moyens de communiquer, sensibiliser le secteur (outils de communication, réunions publiques, terrain, etc.)</p>
-------------------------	---

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Prestations initiale au lancement de l'animation		50 000 €
Poste d'animation agricole		41 250 €

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021 50 000 €
ODE		2022
OFB		2023
Autofinancement	100%	2024 Animation agricole - 8 250 €/an
		2025
		2026

Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture, CAESM, CTM, DAAF, FREDON, etc.
------------------------	---

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	L'opportunité de déployer un poste d'animation agricole à l'échelle de la CAESM pourrait être étudiée.
---	--

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°9
Mettre en valeur des berges du Canal du François et encourager la gestion durable de ces espaces.	

Maitre d'ouvrage	Commune du François.
-------------------------	----------------------

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Ripisylves
Pression(s)		Hydromorphologie, Morphologie, Pollutions diffuses, EEE
Objectif(s)	Restaurer les ripisylves et augmenter leurs services rendus (filtre, limite érosion, ombrage)	
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-A : Gérer durablement les cours d'eau
	Disposition(s)	OF 3 III-C : Protéger les mangroves et les zones humides
		III-A-01, III-C-02, III-C-03,

Localisation	Mesure transversale			
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés	Priorité
			13; 15; 17; 18; 19; 20	Fort

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	X
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Les abords du canal du François font l'objet d'usages multiples (accès pour le curage, pêche, maintien de l'ouverture) qui motivent une coupe franche et régulière de la ripisylve composée essentiellement de palétuviers. L'action consiste à valoriser ces berges en (1) préservant les repousses et régénérations naturelles des palétuviers et autres espèces locales de ripisylves et (2) en reboisant certaines parties trop endommagées. L'élagage des palétuviers présents dans le centre du lit du canal pourra être envisagé pour faciliter l'écoulement de l'eau.	
	Cette action comprend une étude foncière pour clarifier la propriété du site, des travaux de restauration des berges, l'aménagement piéton comprenant l'implantation de panneaux d'interprétation (sensibilisation à la biodiversité des milieux en présence) et l'entretien annuel. Ainsi dimensionnée, l'action permettra de :	

- recréer de l'ombre faisant ainsi baisser la température de l'eau et l'oxygénation de celle-ci,

- renforcer la protection des berges et de lutter contre l'érosion,

- accroître la capacité de filtration de l'eau, améliorant ainsi sa qualité,

- valoriser la Trame Verte et Bleue permettant la lutte contre l'érosion de la biodiversité,

- améliorer le cadre de vie (loisir, sport, randonnée, esthétique du paysage etc..)

- fournir un support permanent de sensibilisation à l'environnement

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Étude foncière		5 000 €
Travaux	85 000 €	
Aménagement piéton et panneaux d'interprétation	40 000 €	
Entretien annuel		3000 €/an

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE	50%	2022 étude foncière et démarrage des travaux
OFB	10%	2023 Achèvement des travaux
Autofinancement	40%	2024
		2025 entretien régulier
		2026

Partenaires techniques	CBNM, ONF, ODE
-------------------------------	----------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Pour mener à bien cette gestion durable, il est indispensable de travailler en collaboration avec les propriétaires des parcelles (Cf action 20). La restriction de circulation en véhicule motorisé le long du canal pourra être envisagée (en installant une barrière). Cette action n'est pas chiffrée ici.
--	--

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°10
Former les acteurs publics et privés à l'entretien écologique des différents milieux naturels (mangroves, canaux, cours d'eau, prairies).	

Maitre d'ouvrage	CAESM
------------------	-------

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Ripiisylves
Pression(s)		Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE
Objectif(s)		Restaurer les ripisylves et augmenter leurs services rendus (filtrage, limite érosion, ombrage)
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-A : Gerer durablement les cours d'eau OF 3 III-C : Protéger les mangroves et les zones humides OF 4 IV-C : Mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements
	Disposition(s)	III-A-01, III-C-02, III-C-03, IV-C-07

Localisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesure transversale	
	<input type="checkbox"/>	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			Priorité

Type de mesures	Etude / diagnostic		
	Travaux		
	Animation / gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Sensibilisation / Information / Communication		

Description de l'action	L'entretien éco-responsable des espaces publics est indispensable pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, favoriser la TVB et prévenir de l'utilisation de produits phytosanitaires.		
	Pour cela, il faut apprendre à identifier les méthodes de mise en oeuvre d'une stratégie :		
	- limiter les produits phytopharmaceutiques et d'entretien écologique des surfaces sportives engazonnées, et les pratiques et outils adaptés, leur nature et leurs usages,		
	- s'approprier les méthodes et outils d'évaluation, de concertation et de communication associés à cette stratégie,		
	- identifier les pratiques alternatives de désherbage respectant l'environnement et la santé des agents usagers,		
	- identifier les modalités de mise en oeuvre d'un plan de désherbage zérophyto et des autres pratiques alternatives, savoir adapter ces techniques à chaque espace selon le niveau de service attendu.		
	Les formations doivent autant apporter des contenus théoriques et méthodologiques (travail d'analyse en groupe à partir de cas pratiques et jeux de rôle), que des apports et exercices pratiques de mise en pratique concrète, visite de terrain etc..		
	Concrètement, l'action consiste en l'organisation de deux formations d'une semaine chacune, destinée en priorité la première année aux agents communaux, et ouverte aux propriétaires riverains volontaires La seconde année, la même formation serait organisée à destination des propriétaires riverains en priorité.		

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Formation ONF (x2)		36 000 €
xxx		

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE	50% (base) + 20% (démarche)	2022 Cycle 1 : formation des agents communaux en priorité
OFB		2023 Cycle 2 : formation des propriétaires riverains volontaires en priorité
Autofinancement	30%	2024

Partenaires techniques	ODE, ONF et et DEAL (Techniques durables, mise à disposition d'engins éventuels).
------------------------	---

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Le contenu de la première session de formation, destinée en priorité aux agents communaux, devra balayer la diversité de milieux présents sur le BV (mangroves, canaux, cours d'eau, prairies). En revanche, le contenu de la seconde formation, destinée en priorité aux propriétaires riverains, devra être focalisé sur les problématiques d'entretien de berges.
---	--

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°11
Identifier un canal de communication efficace et sensibiliser les propriétaires riverains aux bonnes pratiques en matière d'entretien des berges : sélection des espèces indigènes à planter, entretien, etc.	

Maître d'ouvrage	CAESM (Service Communication)
------------------	-------------------------------

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Ripisylves
Pression(s)		Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE
Objectif(s)		Améliorer la connaissance du public, lutter contre les EEE, favoriser les espèces locales
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-A : Gérer durablement les cours d'eau OF 3 III-C : Protéger les mangroves et les zones humides OF 4 IV-C : Mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements
	Disposition(s)	III-A-01, III-C-02, III-C-03, IV-C-07

Localisation	X	Mesure transversale	
		Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			Priorité

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	X

Description de l'action	L'action consiste en la réalisation et la diffusion d'un spot vidéo (format 3 minutes) produit en marge des 2 cycles de formations organisés par ailleurs (action 10).	
	L'objectif est de réaliser un reportage avec interview et mise en situation pour illustrer les bonnes pratiques en matière d'entretien des milieux aquatiques et des espaces verts à proximité.	
	Ce spot, destiné aux propriétaires riverains, fournira des liens vers les guides de bonnes pratiques et autres ressources bibliographiques disponibles.	
	Le spot vidéo informera également les propriétaires riverains de la possibilité d'un accompagnement technique par la CAESM et les partenaires associés (ONF, DEAL, CB, etc.), objet de l'action 12.	

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Spot vidéo	5 000 €	

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE	40%	2022
OFB		2023 Production et diffusion du spot vidéo suite aux 2 formations
Autofinancement	60%	2024

Partenaires techniques	Le spot vidéo fera l'objet d'une prestation de service externalisée.
------------------------	--

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Le spot vidéo sera diffusé à plusieurs reprises via les canaux habituels de communication : site internet de la CAESM et des communes, réseaux sociaux. La communication profitera ainsi à la totalité des habitants de l'Espace Sud.
---	---

PROGRAMME D'Actions de Reconquête de la Qualité des Milieux Aquatiques sur le Bassin Versant Desrooses (2022-2027)



Fiche action	N°12
Renforcer l'accompagnement technique des propriétaires riverains par CAESM et ces partenaires au projet de restauration des berges en rappelant les obligations réglementaires.	

Maitre d'ouvrage	CAESM (Contrat Littoral)
------------------	--------------------------

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Ripisylves
Pression(s)		Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE
Objectif(s)		Restaurer les ripisylves et augmenter leurs services rendus (filtre, limite érosion, ombrage)
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-A : Gerer durablement les cours d'eau OF 3 III-C : Favoriser la gestion concernée et la bonne gouvernance OF 4 IV-B : Développement des pratiques innovantes et durables
	Disposition(s)	III-A-01, III-D-02, III-D-10, IV-B-06, IV-B-08

Localisation	X	Mesure transversale	Priorité
		Mesure territorialisée	
		Sous-bassin concernés	

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	
	Animation / gouvernance	X
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	La CAESM réalise déjà de l'accompagnement des propriétaires riverains, mais manque de ressources techniques et bibliographiques pour ces activités de conseils.
	L'action consiste à renforcer le partenariat avec l'ONF et le CBNM, et à mettre à disposition ces ressources (publication sur le site internet de la CAESM, impression papier pour les publics n'ayant pas accès aux ressources numériques).

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Accompagnement technique		0 € (en régie)

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER	-	2021
ODE	-	2022
OFB	-	2023
Autofinancement	-	2024
		2025
		2026

Ingénierie continue auprès des propriétaires riverains

Partenaires techniques	ODE, CBNM, ONF
------------------------	----------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--



Fiche action		N°13
Gérer les macrodéchets : localiser et évacuer les macrodéchets des zones de dépôts sauvages aux abords des cours d'eau et embellir les sites.		

Maitre d'ouvrage	Commune de François
------------------	---------------------

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Macrodéchets
Pression(s)		Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE
Objectif(s)		Améliorer la qualité chimique de l'eau, favoriser les écoulements, diminuer la pression déchets dans l'eau
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-B : Reduire la pollution diffuse par les substances dangereuses OF 4 IV-C: Mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements
	Disposition(s)	II-B-03, II-B-04, IV-C-07

Localisation	Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			3; 5; 6; 10; 13; 15; 17; 18; 23; 27; 28; 30; 31; 33
			Forte

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	X
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Une quarantaine de sites de dépôts de déchets de grand volume, de tout type (plastiques, électroménager, carcasse animale, etc.) ont été identifiés lors de l'inventaire des pressions sur Desroses (hors VHU). Cette action 13 consiste à évacuer ces déchets afin de préserver l'état chimique des cours d'eau du bassin versant et de limiter la formation de possibles embâcles ainsi que le développement des EEE. En complément, des travaux d'embellissement des sites les plus accessibles seront engagés, de sorte à limiter le dépôt de nouveaux macrodéchets. L'action devra être menée en parallèle des autres actions déjà à l'oeuvre : - amendes en cas d'infraction constatée par la police municipale; - évacuation des VHU; - Implication de la population locale en montant une opération Peyi propre en partenariat avec Entreprise et environnement (action 14).
-------------------------	---

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Evacuation des déchets	32 000 €	
Embellissement de 20 sites	60000	50000€ / 5ans

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE		2022
OFB		2023
Autofinancement	100%	Evacuation et embellissement des sites Entretien régulier des sites
		2024
		2025
		2026

Partenaires techniques	Entreprise et Environnement
------------------------	-----------------------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--



Fiche action

N°14

Sensibiliser et/ ou communiquer sur l'impact des dépôts sauvages de déchets sur les milieux aquatiques et inciter aux bonnes pratiques

Maître d'ouvrage	La Ville du François en partenariat avec Entreprise Environnement (Opération Peyi Propre)
-------------------------	---

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Macrodéchets
Pression(s)		Hydromorphologie, Pollutions diffuses, Continuité, EEE
Objectif(s)		Améliorer la qualité chimique de l'eau, favoriser les écoulements, diminuer la pression déchets dans l'eau
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 2 II-B : Reduire la pollution diffuse par les substances dangereuses
	Disposition(s)	OF 4 IV-C: Mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements
		II-B-03, II-B-04, IV-C-07

Localisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesure transversale	
		Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			Priorité

Type de mesures	Etude / diagnostic
	Travaux
	Animation / gouvernance
	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation / Information / Communication

Description de l'action	Une quarantaine de sites de dépôts de déchets de grand volume, de tout type (plastiques, électroménager, carcasse animale, etc.) ont été identifiés lors de l'inventaire des pressions sur le BV Desroses (hors VHU).		
	Cette action 14 consiste à sensibiliser la population sur l'impact que produisent les déchets sur les cours d'eau: dégradation de l'état chimique, formation de possibles embâcles dans le cours d'eau, développement des EEE.		
	La sensibilisation et la communication passera par l'organisation d'une "Opération Peyi Propre" par l'association Entreprise Environnement. Ces actions de nettoyage seront utilisées pour informer et communiquer auprès du grand public au sujet des impacts des macrodéchets, VHU et autres déchets sur la qualité de l'eau et de la vie aquatique.		
	La création de tel évènement sera aussi l'occasion pour les communes, l'ODE et la DEAL de communiquer sur le plan de reconquête du bon état des rivières Desroses et Deux Courants.		

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Opération Peyi propre		€ (en régie)

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE		2022 Opération Peyi Propre
OFB		2023
Autofinancement	100%	2024

Partenaires techniques	ODE, DEAL, SMTVD, Entreprise environnement
------------------------	--

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--



Fiche action

N°15

Dimensionner les travaux de reconquête, de réhabilitation et de restauration des mangroves et zones humides.

Maitre d'ouvrage	CAESM et la Ville du François		
------------------	-------------------------------	--	--

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Mangroves et ZHIEP	
Pression(s)		Ruisseaulement, pollutions diffuses, hydromorphologie	
Obejctif(s)	Améliorer la qualité chimique de l'eau, diminuer le ruissellement et l'érosion		
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-C : Protéger les mangroves et les zones humides	Disposition(s)

Localisation		Mesure transversale	
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			15;16;17; 18; 19; 20; 22; 23
			3; 24; 32
			Moyenne

Type de mesures	Etude / diagnostic	X
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	<p>L'action consiste à mettre en place des suivis techniques et scientifiques sur minimum 4 sites ZHIEP identifiés tels que « La mangrove du Stade de la Jetée », « La mangrove du Môle » et deux mares présentes dans le sous-bassin n°16. Ces 4 sites sont effectivement classés ZHIEP en raison de leur rôles écologiques fort, de refuge pour la biodiversité qu'ils constituent (ex : pour la poisson gale, espèce classée sur la liste Rouge UICN présent dans la zones humide de la mangrove du Stade de la Jetée) et du renforcement de la Trame Verte et Bleue qu'ils représentent.</p> <p>Cependant, la gestion de ces sites n'est pas encore optimale pour une bonne conservation des fonctionnalités écologiques et de préservation des espèces. Voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> •plantation d'arbres sur la zone d'eau libre qui constitue l'habitat du Poisson gale qui entraînera l'assèchement de la zone •dépôts de macrodéchets et déchets de curage aux abords de la mangrove du mole, •manque de connexion de cette mangrove avec la mer •Intrants et pollution diffusent dans les mares •Comblement des mares <p>C'est pourquoi, dans l'optique de préservation de ces sites voir de leur restauration, il faudra chronologiquement réaliser (1) un diagnostic écologique TO de ces sites (faune, flore, état, santé générale, analyse d'eau et de sédiments par prélevements sur les sites), (2) analyser les causes directes et indirectes des dégradations (3) évaluer et chiffrer les besoins de travaux (restauration, replantation) et suivis scientifiques réguliers.</p>
-------------------------	---

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
etude préalable		60 000 €

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE	60% (étude)	2022 Etude des sites
OFB	10%	2023
Autofinancement	30%	2024 Phase travaux (non chiffrée, en attente des résultats de l'étude)

Partenaires techniques	ODE / DEAL / ONF
------------------------	------------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Le diagnostic à l'échelle du BV de Desroses ne permet d'identifier avec précision la nature des travaux à engager sur les sites recensés. Une étude spécifique à ces sites permettra de préciser le diagnostic et établir un programme de travaux.
---	--



Fiche action		N°16
Engager un étude d'identification des propriétaires fonciers des ZH, ZHIEP et berges de rivières afin de mieux maîtriser le foncier (convention, acquisition) pour organiser une gestion pérenne de ces espaces naturels.		

Maitre d'ouvrage	Commune du Francois / CELRL	
-------------------------	-----------------------------	--

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Mangroves et ZHIEP
Pression(s)		Ruisseau, pollutions diffuses, hydromorphologie
Objectif(s)		Améliorer la qualité chimique de l'eau, diminuer le ruissellement et l'érosion
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-C : Protéger les mangroves et les zones humides
	Disposition(s)	III-C-04

Localisation	Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			15,16,17,18,19,20,22,23
			3,24,32

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	
	Animation / gouvernance	X
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Les sites classés ZHIEP en raison de leur rôles écologiques fort, de refuge pour la biodiversité qu'ils constituent et du renforcement de la Trame Verte et Bleue, les ripisylves. Les espaces de mangroves occupent des parcelles dont le foncier n'est pas toujours maîtrisé, limitant les possibilités une gestion pérenne. C'est pourquoi, l'action proposée consiste à engager une étude d'identification de chaque propriétaire foncier des parcelles comportant une ZH, une ZHIEP ou une berge de rivière. Cette action se déroulera en deux étapes : 1- Maîtrise foncière : Identifiez les parcelles présentes sur le site en consultant le cadastre; Recherchez en mairie la nature des biens et les coordonnées des propriétaires; Clarifier l'articulation propriétaire / gestionnaires / partenaires techniques et financiers; Identifier l'outil foncier le plus opérationnel (acquisition, convention de gestion, etc.). 2- Définition d'un plan de gestion pérenne du site, identification des maitres d'ouvrages et des financements potentiels.	
--------------------------------	--	--

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Etude foncière		€ (en régie)

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021 Lancement des l'étude du foncier
ODE		2022 Achèvement de l'étude foncière Démarrage de l'élaboration des plans de gestion
OFB		2023 Finalisation des plans de gestion
Autofinancement	100%	2024 2025 Travaux 2026

Partenaires techniques	Conservatoire du littoral, ODE.
-------------------------------	---------------------------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Les résultats de l'étude du foncier permettront d'évaluer le nombre de sites où la mise en œuvre d'un plan de gestion sera faisable. L'élaboration du plan de gestion nécessitera une étude à part entière pour accompagner sa co-construction, en concertation avec le(s) propriétaire(s), le gestionnaire et les financeurs. Les retours d'expérience du plan de gestion sur l'étang des Salines pourront être mis à profit de cette initiative.
--	--



Fiche action

N°17

Reconnecter la mangrove du Canal à la mer, en réalisant une étude hydraulique et les travaux associés.

Maitre d'ouvrage Commune du Francois

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Mangroves et ZHIEP
Pression(s)		Continuité, Hydromorphologie, Pollutions diffuses
Objectif(s)		Améliorer la continuité mangrove-milieu marin, restaurer le fonctionnement hydromorphologique
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-A: Gérer durablement les cours d'eau
	Disposition(s)	III-A-05, III-C-01, III-C-02, III-C-04, III-C-04

Localisation		Mesure transversale		
	X	Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés	Priorité
			15; 16; 17; 18; 19; 20	Forte

Type de mesures	Etude / diagnostic	X
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Cette mangrove principalement composée d' <i>Avicennia germinans</i> est déconnectée du littoral et des influences marines. Située le long du Canal du Francois, elle est soumise à plusieurs pressions : macrodéchets, manque de circulation d'eau, réceptacle de pollution, accueil en lisière de dépôts de sédiments provenant du dragage de la rivière.	
	Pourtant cette zone classée ZHIEP n°2250 du Stade de la Jetée constitue la station la plus importante de poisson gale de la Martinique. Le poisson gale (<i>Anablepsoides cryptocallus</i>) est l'unique espèce endémique de poisson d'eau douce de Martinique, classé sur la Liste Rouge UICN depuis 2021.	
	Les travaux de cette action 17 consisteraient en la création d'un bras hydraulique : entre 100 et 200m de linéaire afin de reconnecter la mangrove au milieu marin, et d'éviter que la salinité diminue laissant place ensuite aux entrées des EEE.	
	Cette action comprend une étude hydraulique qui précisera les travaux à réaliser et la réalisation des travaux ensuite.	

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Etude hydraulique		20 000 €
Travaux	En attente des résultats de l'étude	

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE	60%	2022 Etude
OFB	10%	2023 Travaux
Autofinancement	30%	2024

Partenaires techniques	ODE, CAESM
------------------------	------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--



Fiche action	N°18
Réaliser un diagnostic exhaustif des obstacles à l'écoulement et élaborer un programme de travaux pour le rétablissement de la continuité écologique de la Trame Bleue.	

Maître d'ouvrage	CAESM et/ou DEAL
------------------	------------------

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Mangroves et ZHIEP
Pression(s)		Continuité, Hydromorphologie, Pollutions diffuses
Objectif(s)		Améliorer la continuité des cours d'eau, restaurer le fonctionnement hydromorphologique, Trame verte bleue
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-A: Gérer durablement les cours d'eau
	Disposition(s)	OF 3 III-C : Protéger les mangroves et les zones humides
		III-A-05, III-C-01, III-C-02, III-C-04, III-C-04

Localisation	X	Mesure transversale	
		Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			Priorité

Type de mesures	Etude / diagnostic	X	
	Travaux		
	Animation / gouvernance		
	Sensibilisation / Information / Communication		

Description de l'action	L'investigation de terrain a dénombré une vingtaine d'obstacles, sans compter la totalité des seuils privés (desserte d'habitations) et la totalité des ponts (voies). Le diagnostic des obstacles à l'écoulement doit être exhaustif sur l'ensemble des cours d'eau du bassin-versant de Desroses. Il doit permettre de: - localiser et cartographier les ouvrages, - décrire les ouvrages (matériaux, usages, dates de construction, etc.), - les dimensionner (hauteur, largeur, aval / amont, effet sur le débit, etc.), - identifier leur propriétaires - mettre à jour la BDD SANDRE		
	L'élaboration d'un programme de travaux découlera de ce diagnostic et permettra de programmer techniquement et financièrement les interventions, de prioriser et d'échelonner les travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Trame Bleue.		

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
<i>Etude</i>		80 000 €

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE	50% (base) + 10% (RNAOE) + 20% (démarche collective)	2022 Etude
OFB		2023
Autofinancement	20%	2024

Partenaires techniques	ODE et DEAL
------------------------	-------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	Les travaux devront être engagés prioritairement sur l'aval du BV.
---	--



Fiche action	N°19
Engager une étude de suivi multiparamétriques des milieux aquatiques en plusieurs points stratégiques afin d'observer l'évolution de la qualité de ces milieux	

Maitre d'ouvrage	ODE
------------------	-----

Thème/Sous-Thème	3	MILIEUX AQUATIQUES Etude de suivi de qualité
Pression(s)		Hydromorphologie, ANC, AC, Pollutions diffuses, EEE
Objectif(s)		Assurer un suivi de la qualité de l'eau, observer l'efficacité de la mise en œuvre du PA
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-A: Gérer durablement les cours d'eau
	Disposition(s)	III-A-05, III-C-01, III-C-02, III-C-04, III-C-04

Localisation	X	Mesure transversale	Priorité
		Mesure territorialisée	
		Sous-bassin concernés	

Type de mesures	Etude / diagnostic	X
	Travaux	
	Animation / gouvernance	
	Sensibilisation / Information /	
	Communication	

Description de l'action	Cette action 19 au plus tôt afin de réaliser un état initial T0 et d'observer l'évolution de la qualité de ces milieux au fur et à mesure de la réalisation de ce PA. Les résultats permettront aussi d'alimenter la connaissance sur ce bassin-versant, notamment la qualité de ces eaux de l'amont vers l'aval, et de mesurer l'efficacité des actions peu à peu mises en place.	
	L'études consiste à suivre les paramètres déclassants DCE, 2 fois par an, en 12 points stratégiques et dans différents types de milieux : mangroves, Cours d'eau, ZH.	
	Les paramètres qui pourraient à minima être suivis sont les paramètres physico-chimiques (Ammonium, Nitrite, Nitrates, Carbone Organique, DB05 Phosphore, pH, O2, Taux de saturation), et les PSEE (Cu, Chlordécone). L'action est à prioriser sur Deux-Courants, tronçon pour lequel nous ne disposons pas de suivi à ce jour.	

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Etude de connaissance		165 000 €

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre	
FEDER		2021	Lancement de l'étude - prélèvement "état 0"
ODE	100% (maître d'ouvrage)	2022	
OFB		2023	
Autofinancement		2024	
		2025	suivi annuel (2 campagnes /an) - 33 000 €/an
		2026	

Partenaires techniques	
------------------------	--

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--

PROGRAMME D'ACTIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DESROSES (2022-2027)



Fiche action	N°20
Encourager la synergie entre les organismes et les équipes des services urbanisme, voirie, eau, et environnement afin d'optimiser la mutualisation et la planification concertée des travaux.	

Maître d'ouvrage	CAESM / ODE
------------------	-------------

Thème/Sous-Thème		GOUVERNANCE
Pression(s)		
Lien avec le SDAGE	Orientation(s) fondamentale(s)	OF 3 III-D : Favoriser la gestion concertée et la bonne gouvernance
	Disposition(s)	III-D-01, III-D-02, III-D-03, III-D-010

Localisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Mesure transversale	
		Mesure territorialisée	Sous-bassin concernés
			Priorité

Type de mesures	Etude / diagnostic	
	Travaux	
	Animation / gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sensibilisation / Information / Communication	

Description de l'action	Encourager la synergie entre les organismes et les équipes des services urbanisme, voirie, eau, et environnement afin d'optimiser la mutualisation et la planification concertée de la gestion de l'eau. L'action comprend également le suivi et la mise en oeuvre du Plan d'Actions Desroses par la CAESM. En première approche, l'animation du PA Desroses nécessiterait une vingtaine de jours par an (appui à la mise en oeuvre, rapportage annuel, coordination des services, lancement d'études, etc.).
-------------------------	--

Chiffrage de l'action	Coût d'investissement	Coût de fonctionnement
Détail du chiffrage		
Temps agent en régie		€ (en régie)

Plan de financement	%	Calendrier de mise en œuvre
FEDER		2021
ODE		2022
OFB		2023
Autofinancement		2024

Partenaires techniques	DEAL, ONF, DM, PNRM, PNM, CELRL
------------------------	---------------------------------

Observations, prérequis à la mise en œuvre, recommandations	
---	--